

**PROCES-VERBAL DE SEANCE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2018  
Salle polyvalente – 4 rue de la Traconne  
77171 LECELLE**

Vendredi deux février deux mille dix-huit à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente – 4 rue de la Traconne – 77171 Léchelle, sous la présidence de Monsieur Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 26 janvier 2018  
Date d'affichage : 26 janvier 2018  
Nombre de conseillers en exercice : 67  
Nombre de conseillers présents : 49

Pouvoirs : 11  
Nombre de votants : 60  
Séance : n°1

**Étaient présents :** Alain HANNETON (Augers en Brie), Michel LEROY (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Véronique NEYRINCK (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Jean-Pierre NUYTENS (Chalautre-la-Petite), Jean-Claude RAMBAUD (Champcenest), Annick LANTENOIS (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR, Evelyne D'HAINAUT (Chenoise), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique VERDENET (Cucharmoy), Dominique FABRE (Fretoy), Patrice CAFFIN (Jouy-le-Châtel), Guy-Jacques PAGET (Léchelle), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI, Francis PICCOLO (Longueville), Josette BOREL (Maison Rouge en Brie), Jean-Pierre ROCIPON (Melz-Sur-Seine), Nicolas FENART (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Josiane MARTIN, Dominique GAUFILLIER, Marie-Pierre CANAPI, Virginie SPARACINO, Patricia CHEVET, Hervé PATRON, Maria-Isabel GONCALVES, Bruno POLLET, Laurent DEMAISON (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Laurence GARNIER (Rupéroux), Patrick MARTINAND (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup de Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin du Boschet), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARRETE (Sainte Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Éric TORPIER, Cécile CHARPENTIER (Sourdun), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Martial DORBAIS (Voulton).

**Absents excusés :** Patrick LEBAT (Bezalles), Ghislain BRAY, Chérifa BAALI-CHERIF, Abdelhafid JIBRIL, Isabelle ANDRÉ (Provins), Josèphe LINA (Sainte-Colombe), Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges).

**Pouvoirs de :** Patricia SOBCZAK (Jouy-le-Châtel) à Patrice CAFFIN (Jouy-le-Châtel), James DANÉ (Louan-Villegruis-Fontaine) à Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain GUYARD (Les Marêts) à Alain HANNETON (Augers en Brie), Virginie BACQUET (Provins) à Virginie SPARACINO (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Hervé PATRON (Provins), Christian JACOB (Provins) à Olivier LAVENKA (Provins), Chantal BAIOCCHI (Provins) à Maria-Isabel GONCALVES (Provins), Éric JEUNEMAITRE (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Delphine PRADOUX (Provins) à Dominique GAUFILLIER (Provins), Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy) à Jean-Claude RAMBAUD (Champcenest), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins) à Nicolas FENART (Montceaux-les-Provins).

**Secrétaire de séance :** Francis PICCOLO (Longueville).

Le quorum est atteint, plus de la moitié des conseillers communautaires sont présents. La séance est déclarée ouverte.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2017**

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2017 a été adressé aux conseillers communautaires le 26 janvier 2018, par voie postale, avec les convocations pour la présente séance.

Aucune observation n'est parvenue à ce jour. Aucune observation n'est faite en séance. En conséquence, le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

oOo

**RENDU COMPTE DES DELEGATIONS EXERCEES PAR LE PRESIDENT**

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

A ce titre, dans le cadre de ces délégations, les actes suivants ont été signés :

- **Signature d'un bail professionnel entre la Communauté de Communes du Provinois et deux infirmiers :**  
Pour la location d'un local (cabinet médical n°1) de 110 m<sup>2</sup> situé au 74, rue de Provins à Villiers-Saint-Georges, pour y exercer leur activité professionnelle de santé.  
  
Location consentie pour 9 ans, à compter du 02 février 2018.  
Bail visé par la Sous-préfecture de Provins le 04 janvier 2018.
- **Signature d'une convention d'objectifs et de financement entre la Communauté de Communes du Provinois et la C.A.F de Seine-et-Marne :**  
Pour une prestation de service accueil de loisirs périscolaire et/ou aide spécifique rythmes éducatifs pour l'accueil de loisirs de Beton-Bazoches.  
  
Convention conclue du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.  
Convention visée par la Sous-préfecture de Provins le 04 janvier 2018.
- **Signature d'une convention d'objectifs et de financement entre la Communauté de Communes du Provinois et la C.A.F de Seine-et-Marne :**  
Pour une prestation de service accueil de loisirs extrascolaire pour l'accueil de loisirs de Beton-Bazoches.  
  
Convention conclue du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.  
Convention visée par la Sous-préfecture de Provins le 04 janvier 2018.
- **Signature d'une convention de partenariat financier entre la Communauté de Communes du Provinois et le Département de Seine-et-Marne pour le transport à la demande (B.A.I.A.DE°) :**  
Durée de la convention 4 ans : Du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021.  
Montant de la participation du Département : 70 000 € annuel.  
  
Convention visée par la Sous-préfecture de Provins le 24 janvier 2018.

**Le conseil communautaire prend acte de ces signatures.**

oOo

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018**

Éric TORPIER, vice-président en charge des finances et de l'aménagement numérique,

indique que conformément à l'engagement pris lors du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté en conseil communautaire le 21 décembre 2017, les taux d'imposition pour 2018, ne seront pas modifiés.

Il est proposé de voter les taux suivants :

- Taxe d'Habitation : 9.14 %
- Taxe sur le Foncier bâti : 2.40 %
- Taxe sur le Foncier non bâti : 5.03 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 21.71 %

Le bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2018 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux d'imposition 2018 tels que présentés ci-dessus.**

oOo

#### **BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017**

L'instruction comptable M 14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte Administratif. L'article R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du Compte Administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017 (établis par l'ordonnateur),
- ✓ Et soit le Compte de Gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats

Il est demandé à l'assemblée communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2017.

Éric TORPIER, vice-président en charge des finances et de l'aménagement numérique, présente les tableaux ci-dessous :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2017	16 468 848,02	18 223 981,66	1 755 133,64
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		1 071 145,69	1 071 145,69
	Résultats à affecter	16 468 848,02	19 295 127,35	2 826 279,33
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2017	3 728 791,51	4 999 076,94	1 270 285,43
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>	2 381 459,76		-2 381 459,76
	Solde global d'exécution	6 110 251,27	4 999 076,94	-1 111 174,33
Restes à réaliser au 31/12/2017	Fonctionnement			
	Investissement	412 417,32	371 008,39	-41 408,93
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	6 522 668,59	5 370 085,33	-1 152 583,26
Résultats cumulés 2017 (y compris RAR en Invst)		22 991 516,61	24 665 212,68	<b>1 673 696,07</b>
Reprise anticipée 2017	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			1 152 583,26
	Report en fonctionnement en Recettes			1 673 696,07

Si le Compte Administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2018.

Résultat global de la section de fonctionnement 2017	2 826 279,33
Solde d'exécution de la section d'investissement 2017	-1 111 174,33
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2017	-41 408,93
Besoin de financement de la section d'investissement	-1 152 583,26
Couverture du besoin de financement 2016 (compte 1068)	1 152 583,26
Solde du résultat de fonctionnement	1 673 696,07

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Le bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2018 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2017, et autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.**

**BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Éric TORPIER, vice-président en charge des finances et de l'aménagement numérique présente le Budget Primitif de la Communauté de Communes du Provinois pour l'exercice 2018.

La section de fonctionnement 2018 s'élève à 18 796 207.07 € tout compris : les prévisions réelles, les opérations d'ordre et la reprise des résultats de 2017.

Selon le même principe, la section d'investissement s'élève quant à elle à 6 007 883.67 €.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Dépenses réelles	16 872 155,05		Recettes réelles	16 872 511,00
	Opérations d'ordre	920 000,00		Opérations d'ordre	250 000,00
023	Autofinancement	1 004 052,02			
			002	Résultat 2017	1 673 696,07
		<b>18 796 207,07</b>			<b>18 796 207,07</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Dépenses réelles	3 773 817,00		Recettes Réelles	1 856 088,00
	Opérations d'ordre	254 152,00		Opérations d'ordre	924 152,00
			021	Autofinancement	1 004 052,02
	Dépenses d'équilibre	456 323,02	1641	Emprunt d'équilibre	700 000,00
001	Résultat 2017	1 111 174,33	1068	Affectation de résultat 2017	1 152 583,26
	Restes à réaliser	412 417,32		Restes à réaliser	371 008,39
		<b>6 007 883,67</b>			<b>6 007 883,67</b>

Éric TORPIER présente la section de fonctionnement :

**Dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses réelles de fonctionnement 2018, pour un montant total de 16 872 155.05 € se décomposent de la manière suivante :

« **Finances** » : 12 000 890 €, dont les plus gros postes sont les suivants :

- ❖ 5 328 200 € au titre des ordures ménagères (que l'on retrouvera en recettes pour le même montant).
- ❖ 4 482 707.05 € au titre des attributions de compensation versées aux communes.
- ❖ Le FNGIR est reconduit à l'identique pour 895 146 €.
- ❖ 535 237 € de subvention d'équilibre au budget annexe spécifique au centre aquatique pour la DSP Com Sports.

- ❖ Les participations à la Mission Locale (60 000 €) et au SMEP (145 000 €).
- ❖ Les charges financières sont prévues pour 250 000 €.
  - L'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de 6.159 M€
  - En 2017 : 6.128 M€
  - En 2016 : 6.793 M€
  - En 2015 : 7.455 M€
  - En 2014 : 6.327 M€

**« Culture »** : 102 000 € ce sont les participations (Interventions d'Encres Vives dans les écoles, Tintinnabule, les Arts en boule) et les subventions de fonctionnement aux associations à vocation culturelle (dont 20 000 € prévus à titre exceptionnel pour l'AJECTA).

**« Centre aquatique »** : 100 000 € pour les 3 associations de natation (Provins Natation, Aquacyclopédus et Assupro).

**« Transport »** : 521 000 €.

- ❖ 255 000 € pour B.A.LA.DE avec les participations d'Ile de France Mobilité (73 028 €) et du Conseil Départemental (70 000 €).
- ❖ 191 000 € pour les lignes régulières du CT3.
- ❖ 25 000 € pour le redéploiement des lignes 11 et 12.
- ❖ 22 000 € pour la navette touristique.
- ❖ 28 000 € pour le remboursement aux communes de 50 % de la dépense pour l'acheminement des classes vers le centre aquatique.

**« Portage de repas »** : 212 000 €

**« ALSH »** : 150 000 €, hors frais de personnel, pour le fonctionnement des 8 centres de loisirs : Longueville, Chenoise, Beton Bazoches, Les Hauts de Provins, Sport Loisirs Vacances, Champbenoist, Jouy le Châtel, et Villiers-Saint-Georges à partir de septembre.

**« RAM »** : 13 555 €, hors frais de personnel, pour le fonctionnement des 2 antennes itinérantes et de l'antenne fixe du R.A.M.

**« Développement économique et travaux »** : 590 700 €.

**« Eau »** : 280 000 € :

- ❖ 30 000 € pour les participations aux SAGE (bassins versants).
- ❖ 250 000 € de participation au TransprEAUvinois.

**« GEMAPI »** : 90 000 € de participation aux syndicats des 3 bassins versants : Bassée Voulzie, Yerres et Aubetin.

**« Ressources humaines »** : La masse salariale brute (avec les dépenses annexes telles que frais de déplacement, indemnités des élus ...) sera d'environ 2,347 M€ et intègre :

- ❖ les reclassements indiciaires statutaires intégrant la consolidation des avancements de grades et échelons : 11 000 €.
- ❖ des réévaluations du régime indemnitaire, N.B.I et supplément familial : 23 000 €.

- ❖ une organisation des services conciliant recrutements complémentaires, mutualisation et non remplacements d'agents.
- ❖ de l'encadrement complémentaire pour les ALSH en prévision de l'accueil des enfants les mercredis toute la journée à partir de septembre sur tous les centres estimée à 20 000 €, et l'ouverture d'un centre à Villiers Saint Georges à la rentrée.

Le nombre d'agents total de la Communauté de Communes du Provinois est de 64, dont 34.25 équivalents temps plein.

ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018				
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATÉGORIES (2)	POSTES OUVERTS	POSTES BUDGETAIRES	Dont : TEMPS NON COMPLET
directeur général des services emploi fonctionnel		1	1	
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF (1)</b>				
Directeur	A	0	0	
Attaché principal	A	1	0	
Attaché	A	6	2	
Rédacteur principal 1ère classe	B	4	2	
Rédacteur principal 2ème classe	B	3	2	1
Rédacteur	B	6	1	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	3	0	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	6	2	
Adjoint administratif	C	8	3	
<b>SECTEUR TECHNIQUE (2)</b>				
Ingénieur principal	A	1	1	
Ingénieur	A	1	0	
Technicien principal 1ère classe	B	1	1	
Technicien principal 2ème classe	B	1	0	
Technicien	B	1	0	
Agent de maîtrise	C	1	0	
Adjoint technique Ppal de 2ème classe	C	1	1	
Adjoint technique	C	22	5	5
<b>SECT. MEDICO-SOCIAL (3)</b>				
- Educateur de jeunes enfants	B	2	1	
- Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C	2	1	
<b>SECT. MEDICO-TECHNIQUE (4)</b>				
néant				
<b>SECTEUR SPORTIF (5)</b>				
Educateur des activités phys.et sport	B	1	1	
Educateur des activités phys.et sport saisonnier	B	6	0	
<b>SECTEUR CULTUREL (6)</b>				
Directeur établissement artistique 2ème catégorie	A	1	0	
Assistant d'enseignement artistique 1ère classe	B	2	1	1
Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	B	20	14	6
<b>SECTEUR ANIMATION (7)</b>				
Animateur	B	2	1	
Adjoint d'animation Ppal de 2ème classe	C	1	0	
Adjoint d'animation	C	116	16	11
<b>SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS (8)</b>				
Néant				
<b>POLICE MUNICIPALE (9)</b>				
Néant				
<b>EMPLOIS NON CITÉS (10)</b>				
Néant				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b> (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)		<b>220</b>	<b>56</b>	<b>24</b>

(1) les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATÉGORIES (1)	SECTEUR (2)	RÉMUNÉRATION (3)	CONTRAT (4)
TOTAL				

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM:

Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)	
Financier	
Technique et informatique dont emploi d'article 47 de la loi du 26 janvier 1984	
Urbanisme (dont aménagement urbain)	
Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)	
Communication	
Social (dont aide social)	
Médico-social	
Médico-technique	
Sportif	
Culturel (dont enseignement)	
Animation	
Restauration scolaire	
Entretien	
Collaborateur de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)	

(3) RÉMUNÉRATION : référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuel bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (articles 3 à 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée)  
3-1 : remplacement temporaire d'un fonctionnaire autorisé



« **Ecole de musique** » : 10 220 €, hors frais de personnel, pour le fonctionnement du conservatoire.

« **Administration générale** » : 166 430 € pour le fonctionnement de la Communauté de Communes du Provinois (affranchissement, reprographie, fournitures,...)

« **Numérique** » : 35 000 € de frais de participation au syndicat numérique.

« **Formation des élus** » : 10 000 €.

« **Affaires Juridiques** » : 62 450 € de prévus pour les assurances, contentieux, cotisation au FSL, conseils juridiques et études pour la mise en place d'un contrat local de Santé, prise de la compétence eau ...

« **Tourisme** » : 180 105 € :

- ❖ 65 000 € de reversement de la taxe de séjour (70 000 € d'encaissement de prévu).
- ❖ 52 000 € pour les frais de promotion touristique.
- ❖ 21 000 € de subvention pour le fonctionnement de l'Office du Tourisme.
- ❖ 15 000 € d'assistance technique et administrative versés à l'Office du Tourisme.
- ❖ 13 000 € pour d'éventuelles cartes et panneaux de randonnées.
- ❖ 7 500 € pour les Pass privilèges.
- ❖ 3 000 € pour les œufs de Pâques.
- ❖ 3 605 € de frais divers : assistance juridique, cotisations ...

### **Recettes de fonctionnement : 16 872 511 €**

« **Finances** » : 15 193 613 € qui comprend notamment :

- ❖ les recettes de la fiscalité directe qui sont estimées à 5 800 915 €.

Pour mémoire :

- CFE : 21.71 %
- TH: 9.14 %
- TF bâti : 2.40 %
- TF non bâti : 5.03 %
  
- ❖ La T.E.O.M prévue pour 5 328 379 €.
- ❖ 1 562 814 € de dotations (DGF de base : 400 312 € / Dotation de compensation : 1 162 502 €)
- ❖ 1 192 229 € de CVAE.
- ❖ Compensation et exonération de TH et TF : 291 431 €.
- ❖ Fonds Départemental de péréquation de la TP : 131 803 €.

« **Culture** » : pas de recettes.

« **Centre aquatique** » : pas de recettes.

« **Transport** » : 143 028 € de participations d'Ile de France Mobilité (73 028 €) et du Conseil Départemental (70 000 €).

« **Portage de repas** » : 212 000 €.

« **ALSH** » : 312 500 € (181 900€ de participation des familles et 130 600 € de la CAF).

« **RAM** » : 92 000 € de participations CAF

« **Développement économique** » : 414 560 €. Ce sont les loyers pour 327 830 € et les charges refacturées aux locataires.

« **Ressources humaines** » : 298 260 € (remboursement des mises à disposition de personnel et aides de l'Etat pour les contrats uniques d'insertion et recouvrement de la part des agents sur les chèques déjeuner).

« **École de musique** » : 133 000 € (84 000 € de participation des familles et 49 000 € de subvention du Département.

« **Administration générale** » : 550 €. Refacturation des frais d'affranchissement ou de reprographies aux autres syndicats.

« **Numérique** » : pas de recettes.

« **Formation des élus** » : pas de recettes.

« **Affaires juridiques** » : pas de recettes.

« **Tourisme** » : 73 000 € (70 000 € d'encaissement de taxe de séjour et 3 000 € de refacturation des œufs de Pâques).

oOo

Éric TORPIER présente la section d'investissement :

La section s'équilibre à hauteur de 6 007 884 €. Elle comprend :

- ❖ les restes à réaliser et l'affectation de résultat de 2017.
- ❖ les dépenses prévues pour le remboursement du capital des emprunts (730 000 €), 10 000 € de caution éventuelle.
- ❖ les opérations d'investissement 2018.

« **Développement économique** » : 735 667 € en dépenses et 424 266 € en recettes :

- ❖ **Pôle Gare** : 416 667 € :
  - 250 000 € seront consacrés à l'aménagement de 6 postes à quai, financés par la Région pour 144 333 € (70 %)  
*Pour mémoire, coût global (2018 / 19) : 750 000 € - 433 000 € = 317 000 €*
  - 166 667 € seront destinés à la requalification du parvis de l'actuelle gare routière, financée par la Région pour 98 333 € (70 %)  
*Pour mémoire, coût global (2018 / 19) : 500 000 € - 295 000 € = 205 000 €*
- ❖ **Maison de santé pluridisciplinaire de Villiers-Saint-Georges** : 4 000 € financés pour 1 600 € par le C3D, pour le remplacement d'une cuve à fuel.

- ❖ **ALSH** : 15 000 € sont prévus pour des travaux de mise aux normes, achats de jeux extérieurs, mobilier des ALSH...
- ❖ **Maison de santé de Sourdun** : 300 000 € financés par :
  - 30 % du Contrat de ruralité : 75 000 €
  - 30 % de la Région : 75 000 €
  - 10 % du C3D : 25 000 €

« **Numérique** » : 777 000 €. L'estimation de l'investissement à la charge de la Communauté de Communes est de 3 143 890 €, pour un coût total estimé du déploiement de 15 651 474 €.

Pour mémoire :

En 2016 : 1 208 235 €

En 2017 : 1 032 235 €

**En 2018 : 777 000 €**

En 2019 : 126 179 €

« **Centre aquatique** » : 500 000 € (Virement au budget annexe du centre aquatique pour le B.E.A).

« **Schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable** » : Lancement du volet études à hauteur de 390 000 € financés par l'AESN (80 %, soit 260 000 €)

*Pour mémoire, coût global (2018 / 19) : 780 000 € - 520 000 € = 260 000 €*

« **Schéma directeur d'Assainissement Collectif** » : Lancement du volet études à hauteur de 300 000 € financés par l'AESN (80 %, soit 200 000 €)

*Pour mémoire, coût global (2018 / 19) : 600 000 € - 400 000 € = 200 000 €*

« **Friche de Longueville** » : 100 000 € seront portés, conjointement à la commune de Longueville, pour une étude quant au devenir de la friche de 2 hectares, puis 100 000 € pour l'acquisition du foncier :

- 100 000 € d'études financées à hauteur de 40 000 € (40 % C3D)
- 100 000 € pour l'acquisition foncière financée par :
  - 40 000 € (40 % C3D)
  - 30 000 € (30 % Contrat de ruralité)

Pour 2018 : 200 000 € - 110 000 € = 90 000 €

« **Terrain Montceaux Les Provins** » : 45 000 € pour l'acquisition d'un terrain dans le but d'installer un parking relais d'aire de co-voiturage trains ou bus, financés par le Département (40 % C3D : 16 000 €).

« **Mise en accessibilité arrêts de bus** » : 40 000 € de travaux sont prévus à Longueville et Sainte Colombe, financés par la Région, Ile de France Mobilité (70 % : 28 000 €).

« **École de musique** » : 20 000 € (achat d'instruments de musique).

« **Administration générale** » : 16 350 € (provision de mobilier et travaux divers en cours d'année).

« **RAM** » : 2 300 € (matériel et équipements).

« **Tourisme et randonnée** » : 7 500 € pour la promotion du tourisme.

Le bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2018 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, par 59 voix POUR et 1 ABSTENTION (Bruno POLLET – Provins), adopte le Budget Primitif 2018 pour le Budget Principal de la Communauté de Communes du Provinois.**

oOo

**BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017**

L'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du Compte Administratif. L'article R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du Compte Administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017 (établis par l'ordonnateur),
- ✓ Et soit le Compte de Gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats

Il est demandé à l'assemblée communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2017.

Éric TORPIER, vice-président en charge des finances et de l'aménagement numérique, présente les tableaux ci-dessous :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2017	1 006,30	0,00	-1 006,30
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		95 919,87	95 919,87
	Résultats à affecter	1 006,30	95 919,87	94 913,57
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2017	45 629,73	102 836,62	57 206,89
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		68 413,45	68 413,45
	Solde global d'exécution	45 629,73	171 250,07	125 620,34
Restes à réaliser au 31/12/2017	Fonctionnement			
	Investissement	333 890,74	214 610,46	-119 280,28
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	379 520,47	385 860,53	6 340,06
Résultats cumulés 2017 (y compris RAR en Invst)		380 526,77	481 780,40	101 253,63
Reprise anticipée 2017	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			94 913,57

Si le Compte Administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2018.

Résultat global de la section de fonctionnement 2017	94 913,57
Solde d'exécution de la section d'investissement 2017	125 620,34
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2017	-119 280,28
Excédent de financement de la section d'investissement	6 340,06
Couverture du besoin de financement 2017 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement	94 913,57

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2018 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2017, et autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.**

oOo

#### BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Éric TORPIER, vice-président en charge des finances et de l'aménagement numérique, présente le budget annexe 2018 du Service Public d'Assainissement Non Collectif, qui intègre les opérations de contrôles des systèmes d'assainissement non collectifs ainsi que la réhabilitation des installations en A.N.C.

La section de FONCTIONNEMENT s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 95 913.57 €, et correspondant :

- Au résultat 2017 repris,
- 5 000 € d'admission en non-valeur et provision d'annulations de titres à annuler éventuellement dans l'année,
- 2 500 € de provision d'annulation de titres et régularisation,
- 1 000 € de provision pour majoration des pénalités pour refus de contrôle ou d'accès prévues par le règlement du S.P.A.N.C (délibération du 13 octobre 2017).

La section d'INVESTISSEMENT décrit les tranches en cours pour 938 464.37 €.

L'exercice 2018 devra prendre en compte en dépenses, la poursuite des travaux de réhabilitation, et en recettes la perception des subventions et la participation des propriétaires concernés.

Les contrôles de bon fonctionnement se réaliseront en 2018 :

- 1 000 contrôles périodiques,
- 130 contrôles sur les installations existantes et 40 sur les installations neuves.

Sur la tranche 1 : réalisation d'un chantier à Villiers-Saint-Georges pour 20 000 €.

Sur la tranche 2 : 1 chantier de 2017 reste à programmer sur 2018. Les dossiers sont en cours d'étude. 329 820 € sont inscrits.

**Plus précisément :**

**Les dépenses** correspondent aux travaux de réhabilitation et d'études dont :

- 22 000 € pour la 1<sup>ère</sup> tranche,
- 329 820 € pour la 2<sup>ème</sup> tranche,
- 140 000 € pour les contrôles périodiques de bon fonctionnement,
- 20 000 € sur les dernières tranches lancées par la G.E.R.B.E,
- 1 000 € de provision d'annulation de titres.

**Les recettes** sont présentées par tranche de travaux et proviennent de :

- Subventions de l'Agence de l'eau : 96 690 €,
- Subventions du Département : 28 000 €,
- Subventions de la Région : 1 000 €,
- Participation des propriétaires : 384 130 €.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2018 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2018 pour le budget annexe du S.P.A.N.C.**

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	Admission en non valeur	5 000,00	
	Provisions Annulation de titres	1 000,00	
	Provisions régularisation	1 500,00	Provisions majoration des pénalités
			1 000,00
023	Autofinancement	88 413,57	
			002 Résultat 2017
			94 913,57
		<b>95 913,57</b>	<b>95 913,57</b>
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
			Financements par Région, Département, AESN et usagers
	Solde de la Tranche 1	20 000,00	Solde de la Tranche 1
	Solde de la Tranche 2	329 820,00	Solde de la Tranche 2
	Contrôles périodiques de bon fonctionnement (existants et neufs)	140 000,00	Facturation des contrôles
			140 000,00
	Solde de la tranche 5	10 000,00	Solde de la tranche 5
	Solde de la tranche 6	10 000,00	Solde de la tranche 6
			10 000,00
	Annulation de titres / années antérieures	1 000,00	
	Dépense d'équilibre	93 753,63	021 Autofinancement
			88 413,57
	Restes à réaliser	333 890,74	Restes à réaliser
			214 610,46
			Résultat 2017
			125 620,34
		<b>938 464,37</b>	<b>938 464,37</b>

**BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT – REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017**

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du Compte Administratif. L'article R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du Compte Administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017 (établis par l'ordonnateur),
- ✓ Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats

Il est demandé à l'assemblée communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2017.

Éric TORPIER, vice-président en charge des finances et de l'aménagement numérique, présente les tableaux ci-dessous :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2017	2 048 029,93	2 048 029,93	0,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		36 243,59	36 243,59
	Résultats à affecter	2 048 029,93	2 084 273,52	36 243,59
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2017	2 052 938,11	2 052 938,11	0,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>			0,00
	Solde global d'exécution	2 052 938,11	2 052 938,11	0,00
Restes à réaliser au 31/12/2017	Fonctionnement			
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	2 052 938,11	2 052 938,11	0,00
Résultats cumulés 2017 (y compris RAR en Inv)		4 100 968,04	4 137 211,63	36 243,59
Reprise anticipée 2017	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			
	Report en fonctionnement en Recettes			36 243,59

Si le Compte Administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2018.

Résultat global de la section de fonctionnement 2017	36 243,59
Solde d'exécution de la section d'investissement 2017	0,00
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2017	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	
Couverture du besoin de financement 2017 (compte 1068)	
Solde du résultat de fonctionnement	36 243,59

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2018 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2017 du budget annexe du lotissement.**

oOo

#### BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Éric TORPIER, vice-président en charge des finances et de l'aménagement numérique, présente le budget annexe du lotissement qui se tient en comptabilité M14, gestion de stock. Ce budget décrit les travaux d'aménagement des zones de Poigny et Longueville ainsi que les frais financiers des prêts mis en place pour supporter ces aménagements.

Toutes les dépenses de ce budget sont supportées en fonctionnement. Des écritures d'ordre permettent, en fin d'année, de basculer ces dépenses dans des comptes de stocks, jusqu'à leur vente.

On retrouve dans ce budget annexe pour 2018 :

- le remboursement des prêts :
  - 2 000€ de frais financiers
  - 7 800 € de remboursement en capital.
- Les écritures de cessions des parcelles vendues sur la Grande Prairie à Poigny pour 227 822 €

Les dépenses sont couvertes par une avance du budget principal qui sera rendue au moment des ventes de terrain.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2018 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2018 pour le budget annexe du lotissement.**



FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
<b>Dépenses Réelles</b>					
66111	chapitre 66	intérêts	2 000,00		
605	chapitre 011	Travaux d'aménagement des lots		7015	Vente de terrains 227 822,00
<b>Dépenses d'ordre</b>					
608	chapitre 043	Opérations d'ordre / intérêts	2 000,00	796	chapitre 043 Opérations d'ordre / intérêts 2 000,00
71335	chapitre 042	Annulation du stock initial en début d'année	2 045 770,56	71335	chapitre 042 Constatation du stock en fin d'année 1 819 948,56
					Résultat 2017 36 243,59
			<b>2 049 770,56</b>		<b>2 086 014,15</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
<b>Dépenses Réelles</b>					
1641	chapitre 16	remboursement dette	7 500,00		
<b>Dépenses d'ordre</b>					
335....	chapitre 040	Constatation du stock en fin d'année :	1 819 948,56	335....	chapitre 040 Annulation du stock initial en début d'année 2 045 770,56
		3351 travaux en cours terrain	801 832,95		3351 travaux en cours terrain 1 029 654,95
		3354 travaux en cours études prestations de services	27 615,75		3354 travaux en cours études prestations de services 27 615,75
		3355 travaux en cours travaux	975 084,18		3355 travaux en cours travaux 975 084,18
		33581 travaux en cours frais accessoires	5 710,29		33581 travaux en cours frais accessoires 5 710,29
		33586 travaux en cours frais financiers	9 705,39		33586 travaux en cours frais financiers 7 705,39
1678	chapitre 16	Avance du Budget Principal	218 322,00		
			<b>2 045 770,56</b>		<b>2 045 770,56</b>

oOo

#### BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif. L'article R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du Compte Administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017 (établis par l'ordonnateur),
- ✓ Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats

Il est demandé à l'assemblée communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2017.

Éric TORPIER, vice-président en charge des finances et de l'aménagement numérique, présente les tableaux ci-dessous :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2017	500 393,44	500 393,44	0,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		0,00	0,00
	Résultats à affecter	500 393,44	500 393,44	0,00
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2017	450 447,92	485 957,92	35 510,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		0,00	0,00
	Solde global d'exécution	450 447,92	485 957,92	35 510,00
Restes à réaliser au 31/12/2017	Fonctionnement			
	Investissement	35 510,00	0,00	-35 510,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	485 957,92	485 957,92	0,00
Résultats cumulés 2017 (y compris RAR en Invst)		986 351,36	986 351,36	0,00
Reprise anticipée 2017	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			0,00

Si le Compte Administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2018.

Résultat global de la section de fonctionnement 2017	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement 2017	35 510,00
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2017	-35 510,00
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00
Couverture du besoin de financement 2017 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement	0,00

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2018 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2017, et autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.**

**BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Éric TORPIER, vice-président en charge des finances et de l'aménagement numérique, présente le budget annexe du centre aquatique. Ce budget constate le résultat nul de 2017.

La section en FONCTIONNEMENT de l'exercice budgétaire 2018 s'équilibre en Dépenses et Recettes à hauteur de 540 100 € :

- 20 000 € de frais de gestion du loyer versé à AUXIFIP (L3 du BEA).
- 8 000 € de provision pour l'entretien.
- 15 000 € d'assurances.
- 30 000 € de taxes foncières.
- 380 000 € de subvention DSP à COM SPORTS et 82 000 € pour les créneaux scolaires.
- 5 000 € de provision d'honoraires.
- 100 € de provision de régularisation de TVA.

Ces dépenses sont couvertes par une redevance d'exploitation de 4 763 € versée par Com Sports ; le solde provient d'une subvention d'équilibre du budget principal de la Communauté de Communes pour 535 237 €.

La section INVESTISSEMENT, est équilibrée à hauteur de 500 000 €.

La seule dépense correspond au loyer à verser à A.U.X.I.F.I.P pour 500 000 €. L'équilibre se fait également par une subvention d'équilibre du budget principal.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2018 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2018 pour le budget annexe du centre aquatique.**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Frais de gestion du BEA	20 000,00		Redevance d'exploitation		4 763,00
Entretien	8 000,00				
Assurance	15 000,00				
Taxes foncières	30 000,00				
DSP Com Sports	380 000,00				
Créneaux scolaires	82 000,00				
Honoraires	5 000,00				
Provision régularisation TVA	100,00		Provision régularisation TVA		100,00
			Subvention d'équilibre du Budget Principal		535 237,00
	<b>540 100,00</b>				<b>540 100,00</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
BEA AUXIFIP	500 000,00				
			Subvention d'équilibre du Budget Principal		500 000,00
Restes à réaliser	35 510,00		Résultat 2017		35 510,00
	<b>535 510,00</b>				<b>535 510,00</b>

## SUBVENTIONS 2018

Marie-Pierre CANAPI, vice-présidente en charge du sport et de la culture explique que, le conseil communautaire est invité, comme chaque année, à délibérer sur le montant des subventions à attribuer aux associations au titre de l'exercice budgétaire 2018.

La commission sport et culture s'est réunie le 23 janvier dernier pour étudier les demandes reçues.

Au titre de l'exercice budgétaire 2018, les propositions sont les suivantes :

Associations culturelles :

- Les Champs de la Terre : Proposition : 7 500 €
- Commune Libre de la Ville Haute : Proposition : 12 000 €
- Encres Vives : Proposition : 7 500 €
- Cinéma « Le Remy » : Subvention annuelle : 10 000 € (Montant inscrit dans la convention).
- AJECTA : Proposition : 2 000 €
- Inventio : Proposition : 1 950 €
- L'Harmonie Municipale : Proposition : 4 400 €
- Les Arts en Boule : Proposition : 6 000 € (1 000 € par action dans la limite de 6 actions au titre de 2018)

Associations de natation :

- PROVINS NATATION : Proposition : 66 850 €
- ASSUPRO : Proposition : 17 300 €
- AQUACYCLOPEDUS : Proposition : 14 408 €

Le Bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2018 a émis un avis favorable.

Avant de mettre ce point au vote de l'assemblée, le Président demande que le montant de la subvention qu'il est proposé d'allouer à Inventio soit augmenté de 50 €.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les subventions aux associations 2018 comme présentées ci-dessus, à l'exception de l'association Inventio pour laquelle une subvention de 2 000 € est allouée.**

oOo

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL DE LA Z.A.C DU PROVINOIS AU TITRE DE L'ANNEE 2016

Le Président présente ce compte-rendu qui était joint aux notes de synthèses.

Conformément au traité de concession d'aménagement de la Z.A.C du Provinois, Grand Paris Aménagement établit chaque année un compte-rendu financier et un bilan prévisionnel. Il s'agit d'une formalité destinée à l'information des élus communautaires.

Ce compte rendu d'activité permet d'établir un état d'avancement du projet à la fin de l'exercice 2016, un avancement des acquisitions et des cessions au 31 décembre 2016, ainsi que les perspectives opérationnelles pour l'année 2017.

Ce compte-rendu comporte en pièces annexes :

- Un bilan prévisionnel actualisé comprenant :
  - Un état des dépenses et des recettes arrêté au 31 décembre 2016,
  - Une estimation des recettes et des dépenses restant à réaliser.
- Des tableaux des acquisitions et des cessions au 31 décembre 2016,
- Un planning prévisionnel de l'opération.

Les actions 2016 ont porté sur :

#### **Commercialisation et projets de construction en 2016 :**

- Grand Paris Aménagement a signé le 05 octobre 2015 une promesse synallagmatique de vente pour le lot A2 avec la société Bruno DELGRANGE pour la réalisation d'ateliers de sellerie équestre.

Malgré l'obtention de son Permis de Construire à l'été 2016, la société DELGRANGE n'a pas pu se porter acquéreur du lot A2 en raison de difficultés de financement. Un nouveau montage a été étudié avec la Foncière ATLAND qui assurerait la Maîtrise d'Ouvrage d'un nouveau projet en adéquation avec le coût locatif que la société DELGRANGE peut supporter. La signature d'une nouvelle promesse synallagmatique de vente pour le lot A2 est prévue au premier semestre 2017 avec la Foncière ATLAND.

- Grand Paris Aménagement a poursuivi les discussions avec la société PROCARS qui s'intéresse au lot B pour transférer partiellement son activité. L'entreprise compte soumettre à Grand Paris Aménagement au premier trimestre 2017 un nouveau projet concentré sur les lots B1 et B2.
- Lot 3 : des dossiers de commercialisation ont été envoyés aux sociétés E. LECLERC, Garage MARIOT et Transports BIALEK. Les sociétés LECLERC et MARIOT n'ont pas donné de suite favorable. L'entreprise BIALEK montre un intérêt pour le lot C3.
- Deux nouveaux prospects sont intéressés par la Z.A.C et une prise de contact a été effectuée :
  - J2S Transport : pour un projet de plateforme de stationnement de poids lourds, local de maintenance et bureaux sur 2 500 m2 de terrain.
  - M. GHANI : pour un projet de franchise de contrôle technique automobile.

#### **Réalisation de travaux d'espaces publics en 2016 :**

- Les travaux d'aménagement de la Z.A.C du Provinois ont débuté en septembre 2014 (OS de démarrage des travaux).
- Les travaux du lot 2 « Eclairage public et électricité » ont été réceptionnés le 21 décembre 2015.
- Les travaux du lot 1 « VRD » ont été réceptionnés le 28 juin 2016.
- Les travaux du lot 3 « Espaces verts » se sont poursuivis au cours de l'hiver 2016-2017 et seront réceptionnés au printemps 2018.

#### **Perspectives pour 2017 :**

##### **Communication :**

- Grand Paris Aménagement a contacté des commercialisateurs locaux pour faire connaître le parc d'activités et ses opportunités d'investissement. Il a également

pris attache auprès de Seine-et-Marne Développement pour augmenter la visibilité de la Z.A.C sur le territoire, et a présenté le produit auprès de promoteurs, notamment dans le cadre du salon de l'immobilier d'entreprise (décembre 2016).

#### Commercialisation et projets de construction :

- La signature d'une nouvelle promesse synallagmatique de vente pour le lot A2 est prévue au 2<sup>e</sup> trimestre 2017 avec la Foncière ATLAND pour une cession prévisionnelle au 4<sup>e</sup> trimestre 2017.
- Grand Paris Aménagement poursuit les échanges avec la société PROCARS en vue de la cession des lots B1-B2 au 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

#### Réalisation de travaux d'espaces publics :

- Grand Paris Aménagement prévoit de solder les réceptions des espaces publics de la Z.A.C au printemps 2018 et de les remettre en gestion à la collectivité au 2<sup>e</sup> trimestre 2018.

Le bilan financier prévisionnel au terme de l'opération fait apparaître les financements suivants :

DEPENSES	Montant (k€ HT)	RECETTES	Montant (k€ HT)
Acquisitions foncières	810	Cessions	2 183
Etudes	69	Participation CCP	2 225
Travaux	2 245	Produits divers	78
Communication	48		
Gestion financière et immobilière	109		
Frais généraux externes autres	65		
Autres dépenses	997		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 343</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 486</b>

Le Bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2018 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu annuel de la Z.A.C du provinois au titre de l'année 2016.**

oOo

#### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX D'UN IMMEUBLE ET DE SON TERRAIN PAR LA COMMUNE DE SOURDUN A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS

Le Président explique que, pour faire face à la crise de la démographie médicale, la Communauté de Communes du Provinois poursuit une politique de mise en place de structures attractives permettant de fixer et d'attirer des professionnels de santé sur son territoire. Elle entreprendra en 2018 la rénovation d'un bâtiment sur la commune de Sourdun afin d'y créer une maison médicale.

Le projet consiste en la réhabilitation d'un bâtiment pour y créer un espace d'environ 160 m<sup>2</sup> pouvant accueillir plusieurs professionnels dans 4 cabinets.

Pour réaliser cette opération, la commune de Sourdun met à disposition, à titre gracieux, de la Communauté de Communes une parcelle cadastrée section G n°524 et 525 située au 24, rue de Paris dont l'emprise au sol est constituée d'une ancienne maison d'habitation d'une superficie de 105 m<sup>2</sup> avec un garage accolé de 53 m<sup>2</sup>.

Pour formaliser cette opération, une convention devra être signée par les parties concernées.

Dans l'hypothèse où la commune de Sourduin déciderait de vendre le bâtiment, le Président souhaite que la Communauté de Communes soit prioritaire pour préempter le cas échéant. Il veut que ce point apparaisse clairement dans la convention de mise à disposition.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2018 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition.**

oOo

#### ACQUISITION D'UN TERRAIN A MONTCEAUX-LES-PROVINS

Le Président indique que la Communauté de Communes du Provinois souhaite se porter acquéreur d'un terrain situé à Montceaux-lès-Provins, cadastré B N°537 et 538 d'une surface de 2 304 m<sup>2</sup> au prix de 40 000 €.

Cette acquisition permettrait de réaliser un parking relais pour les nombreux utilisateurs de la ligne de bus 14 qui dessert Tournan-en-Brie et permettrait de réaliser en parallèle sur ce parking une aire de covoiturage. Cinquante places de parking seraient ainsi créées.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2018 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le principe de cette acquisition, dit que la Communauté de Communes prendra à sa charge les frais de notaire et sollicite une subvention auprès du Conseil Général de Seine-et-Marne au titre du C3D à hauteur de 40 % du prix d'acquisition.**

oOo

#### NOMINATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLEANTS APPELÉS A SIEGER AU COMITÉ SYNDICAL DU « SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DES DEUX MORIN » (S.M.A.G.E)

Claire CRAPART vice-présidente en charge de l'Eau, du développement durable et de la formation des élus, indique que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin (S.A.G.E.) a été approuvé par arrêté préfectoral du 21 octobre 2016.

La Commission Locale de l'Eau du S.A.G.E (C.L.E.) est l'instance décisionnelle du S.A.G.E. Elle n'a pas de personnalité juridique propre.

Le Syndicat Mixte fermé d'Aménagement et de Gestion des eaux des Deux Morin (S.M.A.G.E.) constitue la structure porteuse qui réalisera ou fera réaliser toutes les actions concourant à la mise en œuvre des orientations du S.A.G.E. Il a été créé par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2017 et est constitué par 13 E.P.C.I :

- 1 communauté d'agglomération de Seine-et-Marne,
- 7 communautés de communes de Seine-et-Marne dont la Communauté de communes du Provinois,
- 5 communautés de communes de la Marne.

La Communauté de Communes du Provinois a adhéré à la structure porteuse du S.A.G.E par délibération du 24 juin 2016 pour la compétence : « animation, étude et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques : mis en œuvre du SAGE ».

L'article 6 des statuts du S.M.A.G.E prévoit que le nombre de délégués par E.P.C.I membre peut être fixé de 1 à 4. Il est déterminé selon les critères suivants :

- 70 % pour la population de chaque E.P.C.I dans le bassin versant des Deux Morin,
- 30 % pour la surface de chaque E.P.C.I dans le bassin versant des Deux Morin.

Sur cette base, la Communauté de Communes du Provinois doit nommer 4 délégués titulaires pour siéger au comité syndical du SMAGE et 4 délégués suppléants.

Il est proposé de nommer en qualité de délégués titulaires, les personnes suivantes :

- Alain BOULLOT, en sa qualité de représentant d'une commune représentée au S.A.G.E,
- Alain HANNETON, en sa qualité de membre de la C.L.E du S.A.G.E des 2 Morin,
- Jean-Claude RAMBAUD, en sa qualité de maire d'une commune représentée sur deux S.A.G.E,
- Véronique NEYRINCK, en sa qualité de maire d'une commune représentée au S.A.G.E.

Il est proposé de nommer en qualité de délégués suppléants, les personnes suivantes :

- Christophe LEFEVRE, en sa qualité de maire d'une commune représentée au S.A.G.E,
- Vincent PARISOT, en sa qualité de délégué titulaire du syndicat de l'Aubetin (conseiller de Frétoy),
- Stéphane GARNOT, en sa qualité de délégué titulaire du syndicat de l'Aubetin (conseiller de Villiers-Saint-Georges),
- François HENRY, en sa qualité de délégué au syndicat de l'Aubetin (conseiller Sancy-les-Provins).

Le Bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2018 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme les 4 délégués titulaires et les 4 délégués suppléants nommément désignés ci-dessus, pour siéger au comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin.**

oOo

<b>ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « COULOMMIERS PAYS DE BRIE » AU S.MI.C.T.O.M DE COULOMMIERS</b>
--

Nicolas FENART, vice-président en charge de l'administration générale et de la mutualisation, explique que les Communautés de Communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois ont fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2018, donnant lieu à la création de la Communauté d'Agglomération «Coulommiers Pays de Brie ».

Le 11 janvier 2018, la Communauté d'Agglomération «Coulommiers Pays de Brie » a sollicité son adhésion au S.MI.C.T.O.M de Coulommiers pour la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».



Le 15 janvier dernier, le comité syndical du S.M.I.C.T.O.M de Coulommiers a émis un avis favorable sur ce point.

La Communauté de Communes du Provinois adhérente au S.M.I.C.T.O.M de Coulommiers pour la commune de Saint-Martin du Boschet, est invitée à se prononcer sur cette adhésion.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2018 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement sur l'adhésion de la Communauté d'Agglomération « Coulommiers Pays de Brie » au S.M.I.C.T.O.M de Coulommiers.**

Plus personne ne demandant la parole, le Président remercie Guy-Jacques PAGET, maire de Léchelle et le conseil municipal pour leur accueil.

Le secrétaire de séance



Francis PICCOLO

